



DCI n° 17012713301L
 Déposée le 27/01/2017
 Par SUD Rail

RELEVÉ DE CONCLUSION CONCERTÉE
 Suite à DCI et conformément au RH0826

Réunion de concertation du 31 janvier 2017

Étaient présents :

- Pour SUD :
 - Régis GULAY
 - Mathieu RELIN
 - Vincent SCHALLER

- Pour la Direction de l'Etablissement TER Rhénan :
 - Anne MEYER
 - Fabrice DELEAVAL

Motif à l'origine de la Demande de Concertation Immédiate

• **Discrimination concernant la pose des VT (temps partiel) sur l'établissement et particulièrement sur l'UO vente**

Position de la Direction de l'ETR	Position de la délégation
<p>Partie Vente : La gestion des congés est assurée par le logiciel «Outil Congé » permettant la pause d'absences. Cet outil permet de poser des absences en spécifiant le type d'absences souhaitées.</p> <p>La pause des VT est réalisée dans le cadre d'un échange entre les opérateurs de commande et les agents de vente. Un cadrage concernant la pose des VT a été réalisée au travers d'une note de service dans le but d'assurer une équité de traitement dans l'attribution des week-ends tant pour les agents en roulement que pour les agents réservistes.</p>	<p>- La délégation dénonce l'absence de Duo Vente, pourtant indispensable sur le sujet -</p> <p>- SUD Rail se félicite des discussions qui pour une fois, ont abouti à une nouvelle note de service sur laquelle sera précisé que la pose des VT est toujours possible les week-end.</p> <p>La délégation a néanmoins fait des propositions allant dans le sens d'une vraie équité et s'est également proposé pour une table ronde mais la Direction n'a pas jugé opportun des les retenir.</p>

Le point traitant de la programmation des VT sur les week-ends sera précisé dans une autre note de service. La pose de VT le week-end reste réalisable, l'accord étant soumis à décision de la commande du personnel et du DPX.

Dans l'objectif d'améliorer le système actuel de gestion des temps partiel un point spécifique sera effectué au CHSCT du 14 mars.

Partie Traction :

Le système de pose des VT entre Strasbourg et Mulhouse est différent car le volume d'absences généré par les temps partiel est plus faible que sur la résidence de Strasbourg.

Il avait été tenté d'utiliser un système de calendrier diffusé aux agents de la résidence MSE – BFT à temps partiel pour poser leurs VT. Un point d'étape du système de pose des VT a été présenté au CHSCT du 4^{ème} trimestre 2016 et n'a révélé aucune demande particulière. Une veille sur le traitement des VT a été mis en place par le poste de commande.

SUD-Rail reste vigilant concernant l'attribution des VT le week-end et l'équité entre les agents.

Concernant la traction, malgré des décisions prises en DCI le 11/12/14 la situation n'a pas évolué. Si le système mis en place sur SG semble donner satisfaction, rien d'efficace a été mis en place sur NSE ce qui pèse autant les ADC en temps partiel qu'à temps complet. Pour SUD-Rail il est impossible que la pose de VT dans le tableau des congés sans ligne supplémentaire soit équitable entre tous les agents. En tout état de cause, pour SUD-Rail, il n'y a pas d'équité de traitement entre les agents de l'ESUTER Rhénan

Point(s) d'accord

Point(s) de désaccord

Intention des organisations syndicales :

Pour ces raisons, cette Demande de Concertation Immédiate

* ne donnera pas lieu au dépôt d'un préavis de grève

* donnera lieu au dépôt d'un préavis de grève

* nécessite un délai de réflexion supplémentaire tel que prévu par les textes

* supprimer les cases inutiles ou cocher suivant choix

Le représentant de l'Etablissement TER Rhénan :

Fabrice DELEAVAL
Directeur Adjoint ET TER RHENAN



La délégation SUD Rail :

Guilay Régis

